



FRACTION

Lola ARTIGAO

Lucien MAX

Annette WILLEMS-KIRSCH

Administration communale de Schengen

Collège des Bourgmestre et Échevins

75, Wäistrooss

L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 12 août 2025

***Transmis par courriel
et par voie postale***

**Objet : QUESTION ÉCRITE BZ#08/2025 concernant
les deux fermes en ruine à Burmerange**

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe la

**Question écrite BZ#08/2025
concernant les deux fermes
en ruine à Burmerange**

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Échevins d'y répondre et de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction « Besser Zesummen »
Lucien MAX



QUESTION ÉCRITE BZ#08 | 2025

introduite par la fraction « Besser Zesummen » le 12 août 2025

concernant les deux fermes en ruine à Burmerange

Introduction :

Suite à l'adjudication publique dans l'année 2012, un consortium de promoteurs ont acquis deux anciennes fermes à Burmerange, situées au 10, rue Flammang et au 16, rue Auguste Liesch. Avant la vente publique, la commune a lancé la procédure pour la protection et le classement des deux anciennes fermes en question. Ces bâtiments, protégés par arrêté ministériel du 26 mars 2013 et bénéficiant depuis le 20 décembre 2019 des effets du classement comme patrimoine culturel national, se trouvent aujourd'hui dans un état de dégradation avancé.

13 ans après le changement des propriétaires, les deux anciennes fermes se présentent dans un état plus que malheureux. En particulier, la maison située à la rue Auguste Liesch expose une façade et des abords tellement détériorés qu'ils représentent un risque pour la sécurité des riverains.

Questions :

1. Qui est actuellement le propriétaire ou le gestionnaire de ces deux anciennes fermes ?
2. Un PAP ou un plan de reconstruction a-t-il déjà été présenté à l'administration communale ?
3. Le classement en tant que patrimoine culturel national est-il toujours en vigueur, même dans l'état de ruine actuel ? Est-il envisageable de le modifier ?
4. L'administration communale a-t-elle la possibilité de contraindre à une reconstruction, sachant que l'état de la maison sise rue Auguste Liesch représente un danger potentiel pour les riverains ?



Ancienne ferme, sise à la rue Flammang, L-5675 Burmerange (août 2025)



Ancienne ferme, sise à la rue Auguste Liesch, L-5675 Burmerange (août 2025)